

Projets Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

Table des matières

Calendrier général	1
Présentation du programme	1
PHASE 1 : Pré-sélection interne à UPSaclay	2
PHASE 2 : Rédaction des projets sélectionnés	3
PHASE 3 : Dépôt des projets auprès de l'Agence Erasmus+	3

Un projet de mobilité internationale de crédits correspond à une convention de subvention (fonds de la politique extérieure de l'Union Européenne) qui permet de financer l'organisation de mobilités entre l'Université Paris-Saclay et un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur d'un pays non-européen.

Il s'agit d'une convention de subvention d'une durée de 3 ans, la prochaine allant du 1 août 2023 au 31 juillet 2026.

Calendrier général

- 1 mai - 31 mai 2022 : Appel à manifestation d'intérêt interne à l'Université Paris-Saclay
- Juin-juillet 2022 : Commission de sélection des projets interne à UPSaclay par la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) et la Vice-Présidente des Relations Internationales
- Juillet-août-septembre 2022 : début de la rédaction des projets sélectionnés
- 15 octobre 2022: première version du projet à rendre à la DRIE
- 15 décembre 2022 : deuxième version du projet à rendre à la DRIE
- Janvier 2023: relectures
- Février 2023 : dépôts des projets par la DRIE
- Juillet 2023 : résultats
- Août 2023 : début de la convention

Présentation du programme

Etablissements partenaires

Tous les pays tiers non-associés au programme Erasmus, c'est-à-dire, tous les pays du monde exceptés les pays de l'Union Européenne, ainsi que la Macédoine, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Turquie, la Serbie, les micros-états de l'UE (Monaco, Andorre, Vatican, St-Marin), ainsi que les Iles Féroé, la Suisse et le Royaume-Uni.

Financement

Ce projet permet de financer uniquement la mobilité des participants (étudiants et personnels) en leur attribuant une bourse d'aide à la mobilité et un forfait voyage

Montants des bourses

	Frais de séjour/mois ETUDIANTS	Frais de séjour/jour PERSONNELS
Mobilité vers le France (entrante)	850 €	160 €
Mobilité vers un pays partenaire (sortante)	700 €	180 €

Barème kilométrique du forfait voyage

Entre 100 et 499 km :	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km :	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km :	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km :	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 km :	820 € par participant
8000 km ou plus :	1500 € par participant

Activités financées pour les étudiants : période d'études (1 ou 2 semestres) et période de stage
Période financée : de 2 à 12 mois maximum par cycle d'études

Restrictions : Pour les étudiants sortants, seuls les séjours de niveau doctorats sont autorisés.

Exceptions pour les pays suivants où les séjours de niveau licence et master sont autorisés : Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Canada, Etats-Unis, Brunei, Hong Kong, Japon, Corée du Sud, Macao, Singapour, Taiwan, Australie et Nouvelle Zélande

Pour les étudiants entrants (les étudiants internationaux qui viennent étudier à l'Université Paris-Saclay) il n'y a pas de restrictions, les mobilités de niveaux licence, master et doctorat sont autorisées.

Activités financées pour les personnels : enseignement et formation

Période financée : de 5 à 60 jours maximum

Définition de la mobilité de formation : période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur d'un pays partenaire - les autres types d'organismes ne sont pas éligibles. Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées.

Attention : les conférences ne sont pas éligibles à la mobilité de personnel.

PHASE 1 : Pré-sélection interne à UPSaclay

Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt UPSaclay

- Formulaire en ligne ouvert entre le 1^{er} mai et le 10 juin
- Informations à compléter : Nom du porteur de projet, l'établissement partenaire et l'historique de la coopération

Les projets seront présentés en commission à la VPRI et la Direction des Relations internationales par les chargés de coopération. Les projets les plus aboutis seront sélectionnés pour entrer dans la phase 2 : rédaction des projets en vue du dépôt. Un nombre maximum de 10 projets par an seront sélectionnés.

PHASE 2 : Rédaction des projets sélectionnés

Modalités de rédaction des projets :

Pour chaque région/pays, le projet doit contenir :

- Une partie stratégie de coopération retraçant les éléments importants de la coopération
- Une partie impact et dissémination
- Une partie concernant les activités de mobilités (nombre de participants par type de flux)

Les critères d'évaluation de l'Agence Erasmus+ pour chaque projet sont les suivants :

- Qualité du projet et modalités de coopération (40 points)
- Pertinence de la stratégie (40 points)
- Incidence et diffusion (20 points)

Pour pouvoir prétendre à la programmation, un projet doit obtenir à minima la moyenne à chacun des critères et sa note globale doit être supérieur à 60/100. Les notes des projets financés sont en général entre 90 et 100 points.

Liste des régions définies par les instruments de la politique extérieure de l'Union Européenne

PHASE 3 : Dépôt des projets auprès de l'Agence Erasmus+

Tous les projets sélectionnés sont centralisés par la DRIE pour créer un projet unique dont la candidature sera déposée auprès d'Erasmus+ pour l'obtention d'une convention de subvention globale.

Date de limite de l'appel à projet : début février 2023

Hors accordéon :

Plus d'information sur le site de l'agence Erasmus+ <https://monprojet.erasmusplus.fr/fiche-action/appel=2022&codeAction=KA171-HED>

Contact : staff.international@universite-paris-saclay.fr